

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DES ATELIERS DU BOCAGE

Les Ateliers du Bocage est une entreprise d'insertion professionnelle qui a développé de nombreuses activités dans le secteur de la récupération, du recyclage et de la sous-traitance.

Née d'une structure Emmaüs dont la tradition a toujours été de travailler dans ce secteur, notre implication quotidienne dans ces activités et dans l'accompagnement des personnes en difficulté place l'« Environnement » au cœur de notre métier.

Afin d'améliorer et de pérenniser notre outil de travail, nous mettons en œuvre le déploiement de notre système de management environnemental sur les activités :

- de collecte, tri et regroupement des déchets industriels (DIB*, DEEE**, consommables bureautiques et piles)
- de démantèlement et reconditionnement de matériels informatiques et téléphones portables,
- de recyclage et fabrication de palettes,
- et de sous-traitances,

des sites de Brétignolles, Le Pin (Le Peux, La Boujalière) et Pantin.

Par cette démarche nous nous engageons à :

Maîtriser et réduire les impacts environnementaux générés par nos activités, notamment par la gestion optimisée des flux de déchets (filères de traitement, gaz à effet de serre), et des rejets d'eaux (eaux pluviales, eaux d'extinctions...).

Travailler à l'amélioration continue et à la prévention de la pollution et des accidents du travail.

Respecter et anticiper l'application des réglementations et des normes françaises et européennes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Renforcer et améliorer la fiabilité environnementale de nos prestations envers nos clients, et respecter les exigences de toutes les parties intéressées.

Améliorer la communication interne et externe pour bien faire partager notre démarche.

Cette première étape de mise en place d'un système de management environnemental, est une base certaine pour assurer le développement de notre politique de développement durable et contribuer aussi à l'intégration de la sécurité et de la qualité de nos activités quotidiennes.

Cette certification n'est certes pas une fin en soi, elle représente pour les Ateliers du Bocage un enjeu essentiel de son développement et de sa pérennisation.

Le 1^{er} juin 2010
Bernard ARRU



*DIB : Déchets Industriels Banals (déchets d'emballages en bois, carton, plastique et papier)

**DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (matériels informatiques, téléphones portables et lampes)